



BULLETIN MUNICIPAL

# PERRIGNY

*au fil de l'eau*

N°10 • Juillet 2011

## Sommaire

*Le mot du Maire*..... p 2

*La vie perrignoise au jour  
le jour* ..... p 3-15

*Plan Local d'Urbanisme*  
..... pages centrales

*Etat civil / Agenda*..... p 16

Bulletin édité par  
la Commune de Perrigny

Directeur et responsable  
de la publication :  
Christiane MAUGAIN

Crédits photographiques :  
Mairie de Perrigny,  
Mourier Imprimerie,  
Dépôt légal : 320

Création et impression :

**MOURIER** 03 84 86 14 14





## **Le mot du Maire**

En ce début des vacances d'été, il me paraît important de faire un petit tour d'horizon sur la vie de notre village et de faire le point sur les projets en cours.

Le fait le plus marquant de ces six premiers mois de l'année fut, sans conteste, l'inauguration de la nouvelle mairie.

Ce lieu est le symbole d'une commune, c'est là que chaque citoyen effectue les actes de la vie courante, que les décisions importantes pour la gestion du village se prennent.

### **La mairie est dorénavant au cœur du village.**

Le nouvel emplacement de la maison commune et son accessibilité facilitée ont un impact important sur son fonctionnement.

Les visiteurs sont plus nombreux, les Perrignois n'hésitent plus à venir demander un renseignement ou une information parce qu'ils passent par là.

Les agents communaux qui vous accueillent chaque jour sont également très satisfaits de leur nouveau cadre de travail et apprécient la nouvelle relation de proximité qu'ils entretiennent avec les usagers.

### **Pour nous, élus, nous nous sentons plus proches de chacun d'entre vous et le contact avec chaque habitant est aussi plus aisé.**

Il appartient à chaque Perrignois de s'approprier ce nouvel espace public.

### **D'autres projets, qui devraient permettre une meilleure qualité de vie aux habitants de PERRIGNY, sont à l'étude.**

La restructuration des locaux scolaires est actuellement en cours de réflexion. Un travail mené conjointement avec la municipalité et les utilisateurs, c'est-à-dire, les enseignants, les parents d'élèves, le centre de loisirs, l'APEI, permettra de définir le programme répondant aux attentes de chacun.

La construction par l'Office Public de l'Habitat, sur le site des Plantées, de pavillons destinés aux personnes âgées et d'une salle de convivialité débutera en 2012. Les travaux d'études, auxquels est associée la commune, ont démarré.

Le réaménagement de la place de l'Église a été évoqué. L'idée d'installer une fontaine, qui a existé à cet emplacement jusque dans les années cinquante, a été émise.

**L'organisation de la Percée du Vin Jaune à PERRIGNY en 2014 est encore en phase de réflexion car la Commune ne veut pas s'engager sans assurance de réussite. Une réunion publique s'est déroulée le mardi 5 juillet, à 20 h 30, à la Salle des Fêtes. Cette rencontre a permis à tous les participants d'être informés plus précisément sur cette manifestation. Le Conseil Municipal décidera, lors de sa séance du 2 septembre, de présenter ou non sa candidature auprès des Ambassadeurs des Vins Jaunes.**

L'ensemble des projets ne pourra être réalisé que dans le respect d'une dépense publique raisonnée.

La volonté et l'envie de moderniser et d'embellir le village qui habitent chaque élu de la commune devraient nous permettre de trouver les fonds nécessaires à la réalisation des travaux programmés.

Je souhaite à chacun d'entre vous un excellent été et de très bonnes vacances !  
Cordialement.

**Le Maire**

Christiane MAUGAIN



# Compte administratif 2010 et budget 2011



## Les grandes lignes en sont les suivantes pour les Comptes Administratifs 2010 :

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 avril 2011 pour approuver les comptes administratifs 2010 et le Budget primitif 2011.

L'excédent de Fonctionnement est toujours satisfaisant ; il permettra de couvrir partiellement les investissements 2011. Le déficit d'investissement est lié aux travaux de la Mairie en cours de réalisation.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultats reportés				84 975		84 975
Opérations de l'exercice	1 057 627	788 058	481 393	483 730	1 539 020	1 271 788
Totaux	1 057 627	788 058	481 393	483 730	1 539 020	1 271 788
<b>Résultats définitifs</b>	<b>269 569</b>			<b>87 312</b>	<b>182 257</b>	

## Ce même jour, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2011.

### Celui-ci se décompose ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Recettes	1 091 221	716 108	1 807 329
Dépenses	880 640	926 689	1 807 329

Ce budget s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 160 939 €.

Une hausse limitée à 0,84 % des taux des 3 taxes a été décidée par les Élus Municipaux afin de garantir la réussite des projets de la Commune.

- Taxe d'habitation : 6,84 %
- Taxe foncière : 12,36 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 26,94 %

### Principaux Investissements programmés en 2011 :

- Aménagement du carrefour route de Champagnole, Chemin du Contour,
- Travaux d'assainissement Rue de Tourterelles,
- Acquisition du terrain de l'Ancienne Cure,
- Salle de convivialité aux Plantées,
- Réfection du pont de la Mouille et de Vatagna,
- Etude pour la restructuration du Groupe Scolaire,
- Etude pour le Plan Local d'Urbanisme.



# La Vie Perrignoise au jour le jour



## Maisons des aînés

Lors des élections de 2008, il avait été proposé de créer un lieu de vie pour les personnes âgées. Celui-ci devait faciliter la vie au quotidien et autoriser un maintien le plus long possible au village.

L'opportunité d'un terrain aux Plantées près du lotissement, dont la Commune était propriétaire, puis l'achat auprès d'un particulier d'une parcelle mitoyenne permettra de voir bientôt l'aboutissement de ce projet.

En effet, après plusieurs visites à des réalisations de ce type (Besançon, Tavaux, Saint-Claude) et consultations des organismes pouvant proposer de tels aménagements, le Conseil Municipal a porté son choix sur le projet présenté par l'Office Public de l'Habitat. Celui-ci propose la construction

de 12 logements T1 et T2 de plain-pied. Au cœur du village, avec pour chacun un petit espace vert et des loyers modérés, ces appartements pourront bénéficier d'une nouvelle salle de convivialité. Celle-ci, dont la Commune s'est réservée la maîtrise d'œuvre et la gestion future, sera leur lieu de rencontre.

• Les Associations pourront l'utiliser pour leurs réunions ou des animations ponctuelles.

• Les organismes d'Aide aux Personnes Âgées pourront y établir des permanences et être ainsi plus proches et répondre aux besoins de toutes et tous.

Mais elle sera aussi à la disposition de tous les Perrignois afin de créer un lieu d'animation, la journée ou en début de soirée.





## Plan local d'urbanisme

Depuis 1983, la Commune de Perrigny dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), révisé en 1996 et modifié plusieurs fois, la dernière en 2002.

Ce POS ne répond plus aux besoins en matière de développement de la Commune ; la nécessité de s'adapter à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de 2000 (loi SRU) mais aussi l'obligation d'intégrer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont fait que Perrigny devait mettre en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## Qu'est-ce que le PLU ?

Comme le POS, il définit de façon précise le droit des sols applicables à chaque terrain, mais il va donner, en plus, à la Commune un cadre de cohérence pour les différentes actions d'aménagement à engager, une référence pour les interventions dans les quartiers à réhabiliter ou à renouveler, dans les quelles seront mises en œuvre les procédures simplifiées d'intervention sur le bâti existant.

## Le fait d'intégrer le PADD va nécessiter de :

- Définir des orientations générales de la politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Arrêter les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement du numérique, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs en relation avec le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré au niveau de la Communauté de Communes.
- Fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutter contre l'étalement urbain.

Le PLU devra aussi intégrer toutes les recommandations définies par le Plan Carbone afin de limiter les consommations d'énergie, favoriser les déplacements doux (vélos, piétons).

## Où en est-on ?

Par délibération du 30 avril 2010, la Commune a prescrit la révision du POS en PLU, les modalités de concertation ont été fixées ; les habitants, les associations locales, les entreprises et toutes les autres personnes pouvant être concernées ont la possibilité de se manifester.

Chacun pourra répondre à l'enquête dans ce présent bulletin municipal spécial PLU. Le dossier de concertation comprenant les différents documents produits par les bureaux d'étude, les comptes-rendus des réunions et un registre destiné à recueillir les remarques, sont à la disposition de tous à la Mairie.

**Ce chantier est très important pour l'avenir de notre cadre de vie, nous souhaitons que chacun y participe et que l'on continue de dire que Perrigny est le lieu où il fera toujours bon vivre.**

## 8 mai 2011 : Le défilé du souvenir



La commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe a été célébrée, cette année, sous le signe de la jeunesse : aux côtés des associations d'Anciens Combattants locales, une importante délégation des écoles du village s'est rendue au Monument Aux Morts en ce dimanche 8 mai.



Après les discours des Officiels en mémoire aux Héros de la guerre 39-45, les jeunes perrignois ont chanté quelques morceaux choisis, accompagnés par un musicien et encadrés par trois maîtresses.



Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont, pour leur part, lu des textes de circonstance, et la chorale "Perrina", accompagnée de la "Fanfare Conliègeoise", a chanté notre hymne national de façon remarquable.





## Quand doit-on faire appel aux Pompiers ?

Selon l'article 2 de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, « Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. »

Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Mais, au quotidien, les Pompiers sont souvent confrontés comme beaucoup d'autres services publics à des demandes des usagers de plus en plus éloignées de leurs missions.



De ces sollicitations a découlé une augmentation sensible du nombre d'interventions générant au-delà de l'augmentation des coûts, un recours de plus en plus contraignant aux Sapeurs-Pompiers dont le fonctionnement repose en grande partie sur le volontariat.

De ce fait, les Pompiers ne peuvent plus répondre à des interventions telles que la destruction de nids de guêpes qui devra dorénavant être effectuée par des entreprises privées.

Pour une intervention de ce type, vous pourrez solliciter les services municipaux qui vous communiqueront les adresses des entreprises spécialisées, installées sur le secteur de PERRIGNY.

Par ailleurs, le service départemental d'incendie et de secours du Jura, a décidé de rendre payant pour les usagers un certain nombre de demandes d'intervention non urgentes.

**L'intervention sera facturée 108 € dans les cas suivants :**

- certains assèchement de locaux,
- le dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur au-delà de 3 interventions à la même adresse durant les 12 mois,
- certaines captures d'animaux,
- certaines déposes d'objets menaçant de tomber.

Enfin, les interventions pour pollution veront plus systématiquement une demande de remboursement des frais générés au responsable comme le prévoit la loi depuis quelques années.

**Rappel : pour appeler les Pompiers en cas d'urgence uniquement, composez le 18.**

**Le SDIS du JURA est joignable au 03 84 87 08 18.**

## Exploit sportif

La plus jeune conseillère municipale de PERRIGNY, Marlène GROS PERRIN, vient de remporter le titre de Championne de Franche-Comté de Triathlon.

**Le triathlon est une discipline sportive consistant en l'enchaînement de trois épreuves : natation, cyclisme et course à pied. Autant dire que Marlène est une sportive complète.**



Cette mère de deux enfants a obtenu ce résultat grâce à un entraînement intensif notamment dans les bois de PERRIGNY où il n'est pas rare de la rencontrer lors de ses footings.

*Ces collègues conseillers lui ont réservé une petite surprise lors du dernier Conseil Municipal en lui offrant le bouquet du vainqueur !*

## Paul BONNICEL, un collectionneur perrignois

Il est plus fréquent de rencontrer Paul BONNICEL au volant d'un bus que d'une voiture et pourtant, ce chef d'entreprise perrignois est un grand passionné de voitures anciennes.

Sa première voiture lui a été offerte à 19 ans par ses grands-parents, une Peugeot 203 commerciale vitrée de 1952.

Puis, plus tard, il récupère la voiture de ses parents, une Peugeot 403-7.

Sa quête ne s'arrête pas là, il retrouve une voiture identique à la première voiture achetée d'occasion par ses parents en 1952, une Renault NN Normande de 1924. Puis, ce fut l'achat d'une Peugeot 301-C N3L, première voiture de ses grands-parents.



Mais le clou de la collection de Paul BONNICEL est une Citroën 5HP Torpédo type C3 de 1925 surnommée « cul de Poule ». Cette voiture a été achetée à un Jurassien de Saint-Amour. Elle semble fréquenter depuis plusieurs décennies les routes du Jura. Son numéro d'immatriculation, 887 T 39, en témoigne.

Cette voiture a été fabriquée en 80 232 exemplaires et à ce jour, il resterait dans le monde 718 véhicules encore en circulation dont 426 en France, soit plus de la moitié. Cette voiture a été présentée au Salon de l'Auto à Paris en 1921 et les derniers modèles ont été livrés en août 1926.

Une belle passion qui permet de sauvegarder les souvenirs du passé.

## La chorale « la Perrina » recrute !

La chorale "la Perrina", toujours soucieuse du maintien de son activité pour assurer des animations, en particulier sur la commune de Perrigny (*concerts de Noël, de printemps, manifestations patriotiques, fête de la Saint-Jean, fête de la musique, etc.*), reprendra ses répétitions hebdomadaires le 14 septembre (*répétition chaque mercredi de 20 h à 22 h, à la salle des fêtes de la commune*).

**Les personnes qui désirent nous rejoindre peuvent prendre contact avec la présidente Annie BOISSON, au 03 84 24 44 00 ou par mail : [annie.boisson47@sfr.fr](mailto:annie.boisson47@sfr.fr)**





## La Chapelle « presque » oubliée

Les anciens du village ne l'ignorent pas, PERRIGNY compte trois églises, la nouvelle église, au centre, la vieille église sur le Vieux Mont et la Chapelle de Saint-Étienne de Coldre, sur le haut de la colline, juste là où PERRIGNY rejoint BRIOD.



La Chapelle de Saint-Étienne de Coldre est le dernier témoin de l'existence d'un village aujourd'hui disparu dénommé COLDRE.

La plus ancienne mention du nom de Coldre date de 862. Un diplôme en faveur de la cathédrale de Besançon le signale sur donation de Surulfus in Coldra Vico ; l'acte est passé sous le règne de Rodolphe de Bourgogne.

Toutefois, on peut supposer que Coldre existait bien avant, comme le prouve le cimetière burgonde tout proche.



L'église dédiée de longue date à Saint-Étienne, dite "Ecclesia Sancti Stephani Supra Ledonem", est citée par un acte de 1133 d'Ansérie en faveur de Baumes-Messieurs, en 1184 dans une bulle de Lucius III et en 1190 dans une bulle

de Clément III.

Des écrits plus récents font mention en 1253 du "puits de Coldre".

Faisant partie des anciennes possessions de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, la chapelle est encore en relation avec la cathédrale de Besançon en 1401.

En 1637, elle est fortement endommagée par les troupes françaises qui massacrent les habitants qui s'y étaient réfugiés.

Coldre, qui était au Moyen-Age mère-église de Conliège, tombe dès 1659 au rang d'une simple chapelle et le village est réduit à une grange. Le terrier du duc d'Elbeuf le dit expressément "Coldre n'est plus qu'une grange alors qu'il comprenait auparavant 10 feux".



En 1660, les villages environnants, dont PERRIGNY, participent à la restauration de Coldre qui est de nouveau abandonnée jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle où, après travaux réalisés par Elie SIMONIN, ermite, elle est réouverte au culte en 1837.

L'église Saint-Étienne de Coldre est traditionnellement considérée comme une des plus anciennes du diocèse. Elle a été la paroisse-mère d'au moins sept localités (Briod, Conliège, Craçot, Perrigny, Publy, Vatagna, Vevy...).

Depuis 1873, le cimetière existant autour de l'église appartient à trois communes : Briod, Conliège et Perrigny. Seule la commune de Briod l'utilise encore, les deux autres communes ayant créé des cimetières dans leur village.

Le cimetière est un lieu mystérieux recelant des tombes anciennes, datant

des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. Certaines d'entre elles présentent d'originales illustrations.



Le cimetière abrite de nombreux arbres pluricentennaires qui, dans la mythologie, unissaient les cieux et la demeure souterraine des morts.

Aujourd'hui, la Chapelle a besoin d'une restauration urgente si l'on veut conserver ce lieu pour les générations futures.

C'est pourquoi l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de la Vallée de la Vallière, la Fondation du Patrimoine et les communes propriétaires, Briod, Conliège et Perrigny, lancent une souscription afin de récolter des fonds permettant de faire face aux travaux nécessaires, notamment au niveau de la toiture, qui se montent à 305 000 €.

**Les dons peuvent être adressés à :**

**Fondation du Patrimoine  
Maison du Bâtiment – Valparc  
BP 1239  
25004 BESANCON CEDEX**

*Les chèques doivent être libellés  
à l'ordre de :  
« Fondation du Patrimoine  
Chapelle de Coldre »*

Vous pouvez aussi effectuer votre don en ligne sur :  
[www.franche-comte.fondation-patrimoine.org](http://www.franche-comte.fondation-patrimoine.org)

**Une plaquette de présentation de la souscription est disponible en Mairie. Soyons acteurs de la sauvegarde de notre patrimoine !**



## Union Sportive Perrigny Conliège

**Ce club de football créé depuis plus de 45 ans a connu de bons moments.**

Moments de sport quand les résultats ont été très bons et que les accessions se sont suivies jusqu'à l'accession en "Promotion d'Honneur".

**Il y a eu la victoire en finale de la première coupe du Jura. Il y a eu 3 équipes "senior" avec tous les aléas que cela pouvait entraîner.**

Et il y a eu toutes les équipes de jeunes qui ont fait vivre ce club durant plus de 40 ans.

Si ces années ont été belles, c'est grâce à la persévérance de ses dirigeants et à la qualité des joueurs.

Aujourd'hui, les temps sont plus durs pour des raisons simples ; la possibilité pour les jeunes de goûter facilement à d'autres sports populaires et aussi la difficulté de trouver des dirigeants, qui au départ sont des parents de jeunes.

Moments de convivialité entre diri-

geants et parents qui ont appris à vivre ensemble grâce à ce sport qui leur ont apporté beaucoup de plaisir.

Mais voilà, ces parents ne prennent pas assez le temps de participer aux activités



proposées, qui permettent de faire vivre le club et qui servent de liens entre tous. Ce pourrait être un souhait pour

l'année à venir ; que des parents, grâce ou à cause de leurs rejetons, puissent venir rejoindre ce groupe de bénévoles.

La dernière assemblée générale a fait état des championnats des équipes jeunes qui se sont déroulés durant ces 10 derniers mois.

De bons résultats pour les catégories U9, U11 et U13 bien encadrées par une équipe de jeunes dirigeants (Raphaël, Thomas, Christophe, Antoine, etc.) qui ont eu des satisfactions.

Mais malheureusement des regrets avec l'équipe des U17 qui a dû s'arrê-

ter en cours d'année. Plus d'entraînement, manque de motivation et à la limite, manque de correction ont eu raison de l'équipe qui n'a pas terminé la saison.

Une réflexion est en cours quant à l'engagement d'une équipe "senior" – à voir si des joueurs sont réellement intéressés. Heureusement, il y a une équipe où le sport foot est un plaisir, c'est celle des vétérans où un nombre de joueurs constant permet à chacun de s'entretenir encore et de partager des super moments de convivialité avec les autres équipes engagées dans un très bon esprit.

A tout âge, le sport foot peut amener des satisfactions si on le pratique dans le respect des autres, autres clubs mais également dans le club où on s'engage.

**L'image du tournoi Ranzoni 2011 : c'est ce jeune garçon qui a distribué, à tout le monde, les gâteaux, que sa maman de l'ASPTT avait préparés sachant qu'elle ne pouvait pas être présente avec les jeunes... Elle est belle cette image et on en redemande !**

## Fête de la St-Jean : une belle réussite

*Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette soirée soit réussie : une température estivale, point crucial pour ce type de manifestation en extérieur, des participants très nombreux (plus de 350 repas ont été servis, un millier de spectateurs sont venus admirer le feu d'artifice), un spectacle pyrosymphonique éblouissant, et un DJ qui n'a laissé aucun répit aux danseurs venus se divertir sur le parquet du Parc Municipal.*

L'après-midi avait débuté avec la kermesse, réservée aux plus jeunes, qui se sont essayés aux nombreux stands préparés par les membres du Conseil Municipal des Jeunes, sous la houlette de leur chef de file Héloïse.

Toujours plus nombreux d'année en année, le public, venu de Perrigny et des alentours, montre un intérêt grandissant pour cette Fête de la St-Jean, ce qui encourage les organisateurs à poursuivre leurs efforts pour les prochaines années.



*La Vie Perrignoise au jour le jour*





## Du POS au PLU

Le document d'urbanisme en vigueur de la commune (le Plan d'Occupation des Sols - POS) date de 1996. Il est donc ancien et n'est plus en mesure de répondre aux besoins en matière de développement de la commune, même s'il a fait l'objet de plusieurs modifications.

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU), les POS doivent être remplacés par des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il s'agit de passer d'une gestion purement foncière de l'espace (zonage) à la définition d'une politique locale d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

La révision du POS en PLU est plus qu'une simple mise en cohérence avec le contexte réglementaire, c'est aussi l'occasion de promouvoir des objectifs d'intérêt général et de répondre au mieux aux besoins des habitants, actuels et futurs.

L'objectif premier est de mener une réflexion approfondie sur le devenir de Perrigny, c'est pourquoi la commune a décidé de se lancer dans la révision de son POS en PLU.

## Le mot du Maire

***La Commune de Perrigny a décidé de s'engager dans la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).***

***Pourquoi une telle démarche ?***

***La Commune de Perrigny ne doit pas rester figée, elle doit anticiper son évolution pour les vingt années à venir.***

***La nouvelle architecture du territoire doit permettre l'installation de nouveaux habitants, l'accueil d'activités économiques ou commerciales répondant, au mieux, au développement de notre bassin de vie.***

***Cette mutation doit s'effectuer dans le respect de l'environnement et en préservant le cadre de vie, si agréable dans notre village.***

***Pour cela, il convient, aussi, de fixer des règles de construction très précisément.***

***Nous désirons vivement connaître vos avis et suggestions sur les orientations futures.***

***Ainsi tout au long de notre travail de réflexion vous serez concertés, cette enquête est une première étape à laquelle nous vous demandons de vous associer.***

***Nous vous remercions de votre participation.***

***Votre avis nous est précieux !***

***Cordialement***

***Le Maire,  
Christiane MAUGAIN***

## Qu'est ce qu'un PLU?

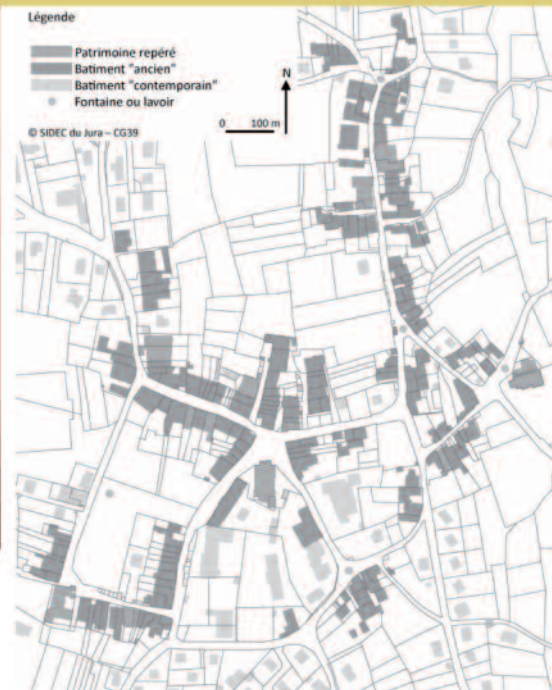
Le PLU doit permettre de préciser, entre autre, ce que sera la croissance de notre population et de notre offre en logement, la préservation de notre cadre de vie et le développement économique.

Il doit également être cohérent avec les réflexions intercommunales : Communauté de Communes du Bassin Lédonien, SCoT du Pays Lédonien,...

Dans un deuxième temps, le PLU, tout comme les anciens POS, doit déterminer le droit des sols applicable à chaque terrain, grâce à un découpage du territoire communal en zones, chaque zone possédant un règlement spécifique qui détermine les constructions autorisées et les conditions d'implantation de ces constructions.

### Contenu

Le PLU comportera les documents suivants :



#### Rapport de présentation

Il comprend un état des lieux du territoire et précise, en fonction des prévisions économiques et démographiques : les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, d'équipement et de services.

Il comprend également un état initial de l'environnement, il évalue les incidences du plan sur l'environnement et la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

#### Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Suite au diagnostic établi et aux enjeux dégagés, un projet communal sera défini. Il exprime les objectifs territoriaux en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Ce document est la clé de voute du PLU.

#### Orientations d'aménagement et de programmation

Ce document se compose de schémas illustrant les projets d'aménagement spécifiques à certains quartiers, notamment les zones à urbaniser.

#### Document graphique et Règlement

Le document graphique est une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones : urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N).

Pour chaque zone ainsi définie, le règlement décrit les dispositions réglementaires applicables (l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, l'emprise au sol, etc.).

#### Annexes

Elles comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations et notamment : les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...

# L'élaboration du PLU

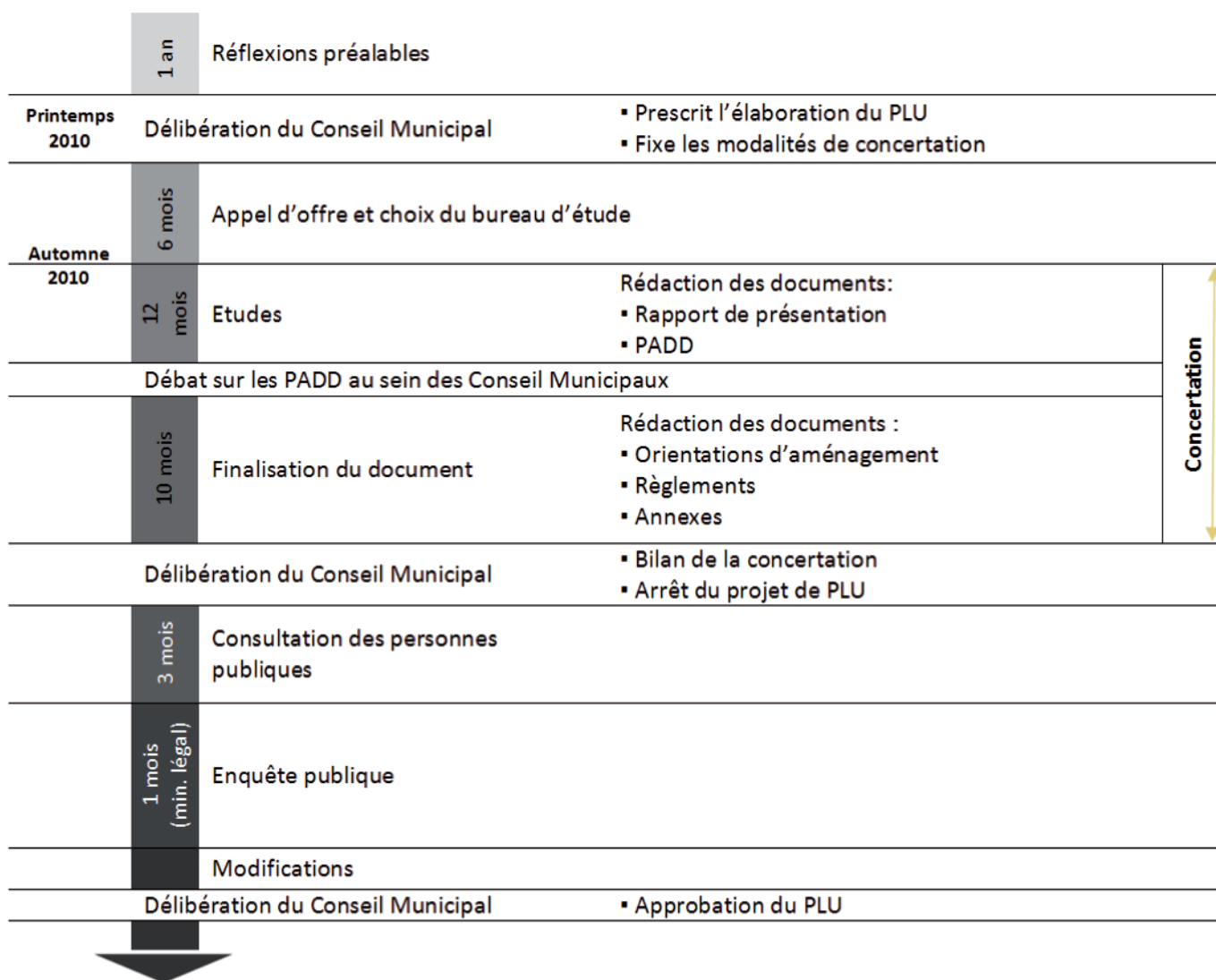
## Le bureau d'étude

C'est le bureau d'études JURA Habitat de Lons-le-Saunier qui a été retenu pour élaborer le PLU de Perrigny. Il travaillera en collaboration avec le bureau d'études Sciences Environnement de Besançon.



## Le calendrier

La procédure d'élaboration du PLU devrait durer au moins 2 ans et demi :



## Votre avis nous intéresse

Il est important que vous soyez régulièrement informés et puissiez exprimer votre avis général sur des projets qui vont engager l'avenir de notre commune.

Des dossiers de concertation comprenant les documents produits par le bureau d'études, les comptes-rendus des réunions, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les avis de la population seront mis à votre disposition en mairie. Ces mêmes documents seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

Des réunions publiques seront organisées pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que le projet de PLU avant l'arrêt.



La Vie Perrignoise au jour le jour 





## TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE (à la séquence)

Dans le cadre de la demande de la CAF du Jura en 2011, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification dont le détail suit :

	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant
Séquence du matin (quelque soit l'heure d'arrivée) 7H30 A 8H20	1€	0,50€	0,25€
Matin exceptionnel (hors délai d'inscription)	4,20€	4,20€	4,20€
Séquence du midi sans repas 11H30 A 12H20	0,50€	0,50€	0,50€
Séquence du midi avec repas 11H30 A 13H20	4,45€	4,45€	4,45€
Séquence du soir (quelque soit l'heure de départ) 16H30 A 18H20	1,45€	0,85€	0,45€
Soir exceptionnel (hors délai d'inscription)	5,90€	5,90€	5,90€

### ATTENTION :

**Annulation repas :** les frais d'inscription sont déduits si elles sont effectuées au plus tard la veille avant 17H pour le lendemain (pour le lundi, vendredi 17H et pour le jeudi, mardi 17H)  
**Annulation temps d'accueil du matin, du midi et du soir :** les frais d'inscription sont déduits si absence prolongée d'au moins 5 jours consécutifs.

## TARIFS ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (à l'heure)

Dans le cadre de la réforme de la carte CLSH conduite par la CAF du Jura en 2008, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification dont le détail suit :

Famille constituée de ...	Taux d'effort horaire/revenus Sans repas	Taux d'effort horaire/revenus Avec repas
1 enfant	0,030%	0,040%
2 enfants	0,025%	0,035%
3 enfants et +	0,020%	0,030%

Ces barèmes s'appliquent aux enfants domiciliés ou scolarisés à Perrigny.

Pour les autres, ces tarifs seront majorés de 20%.

Information : Le montant mensuel plancher de ressources est de 588.41€  
Le montant mensuel plafond de ressources est de 3700€

Dans la facturation, une journée complète avec repas est égale à 10h00, une journée complète sans repas est égale à 9h00 et une demi journée (matin ou après midi) est égale à 5h00 quelque soit l'heure d'arrivée et de départ.



39570



## ACCUEIL DE LOISIRS

Commune de Perrigny

26 rue du moulin

39570 PERRIGNY

☎ : 06.71.79.57.16

[e-m@il : clsh.perrigny@wanadoo.fr](mailto:e-m@il:clsh.perrigny@wanadoo.fr)



ANNEE 2011/2012

ENFANTS DE 3 A 12 ANS

Directrice de l'accueil de loisirs:

Mme Dany Languillaume

HORAIRES DE PERMANENCE ADMINISTRATIVE  
(période scolaire)

LUNDI: de 16H00 à 18H00

JEUDI: de 16H00 à 18H00

En dehors de ces horaires, vous disposez d'une boîte aux lettres, d'un répondeur téléphonique ; vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

## ACTIVITES PERISCOLAIRES



### DOSSIER D'INSCRIPTION A REMPLIR

- fiche sanitaire et photocopies du carnet de santé, volets vaccination.
- photocopie d'assurance extra scolaire, année 2011-2012.
- fiche annuelle d'inscription (des modifications peuvent être prises en compte en cours d'année) ou fiche mensuelle d'inscription à rendre **avant le 22 du mois précédent**, (si inscription non régulière).

Inscription validée uniquement sur retour du dossier complet, au minimum la semaine précédant l'inscription.

### ABSENCE ET ANNULATION

Pour toute absence ou annulation, vous devez prévenir l'accueil de loisirs par téléphone (répondeur en cas d'absence) ou par mail.

**Annulation repas :** les frais d'inscription sont déduits si elles sont effectuées au plus tard la veille avant 17H pour le lendemain (pour le lundi, vendredi 17H et pour le jeudi, mardi 17H)  
**Annulation temps d'accueil du matin, du midi et du soir :** les frais d'inscription sont déduits si absence prolongée d'au moins 5 jours consécutifs.

### REGLEMENT

Le règlement s'effectue à réception de la facture (entre le 08 et le 12 du mois suivant) en respectant la date d'échéance au bureau ou dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs.  
Pour les règlements par chèque, le libellé doit être à l'ordre du Trésor Public.

### LES HORAIRES D'ACCUEIL

07h20 à 08h20: accueil du matin

11h30 à 12h20 : accueil du midi

11h30 à 13h20: restauration scolaire en deux services.

Maternelles CP, CE1 au premier service à 11h30, CE2, CM1 et CM2 au deuxième service à 12h30. En parallèle, un temps d'animation est proposé quotidiennement (projet pédagogique à consulter sur place au bureau de l'accueil de loisirs)

16h30 à 18h20: accueil du soir

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

Si vous souhaitez **une aide aux devoirs** (pas de substitution à l'enseignant par défaut de compétences) pour votre (vos) enfant(s), il suffit de le préciser à l'inscription. Nous vous rappelons toutefois, que celle-ci peut s'effectuer uniquement par **une démarche volontaire de l'enfant**.

## ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES



### DOSSIER D'INSCRIPTION A REMPLIR

- fiche sanitaire et photocopies carnet de santé, volets vaccination.
- photocopie d'assurance extra scolaire, année 2011-2012.
- fiche d'inscription avant la date limite de clôture.
- N° d'allocataire CAF. Sinon, vous nous fournirez votre dernière fiche d'imposition pour le calcul de votre facture (dans le cas ou aucun document ne nous est fourni, le tarif le plus élevé sera retenu pour la facturation du séjour).

Inscription validée uniquement sur retour du dossier complet, au minimum la semaine précédant l'inscription.

### ABSENCE ET ANNULATION

Pour toute absence ou annulation, vous devez prévenir l'accueil de loisirs par téléphone (répondeur en cas d'absence) ou par mail.

Les prestations seront facturées à la famille au delà de la date limite de clôture des inscriptions pour chaque période, exceptée pour une absence justifiée (maladie, hospitalisation)

### REGLEMENT

Le règlement s'effectue à réception de la facture avant la fin du séjour, en respectant la date d'échéance au bureau ou dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs.

Pour les règlements par chèque, le libellé doit être à l'ordre du Trésor Public.

Attention !!!

Dans la facturation, une journée complète avec repas est égale à 10h00, une journée complète sans repas est égale à 9h00 et une demi journée (matin ou après midi) est égale à 5h00 quelque soit l'heure d'arrivée et de départ.

### LES HORAIRES D'ACCUEIL

- Journée complète avec repas: 07h30 à 18h30
- ½ journée sans repas: 07h30 à 12h15 et/ou 13h15 à 18h30

### LES PROGRAMMES

Nous proposons aux enfants des activités de loisirs éducatives riches en découvertes et variées, adaptées à chaque tranche d'âge.

Les plaquettes d'information seront distribuées à l'école, environ 3 semaines avant la période concernée ou sur simple demande pour les familles extérieures.

Attention!!! Une date de clôture d'inscription est fixée pour chaque période.



## Art et culture, c'est reparti !

L'Association Art et Culture, après avoir fait une petite pause, reprend ses activités. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2011, une nouvelle Présidente, Patricia JEUNET a été élue.

Cette association change, évolue, vit en fonction de l'implication et la dynamique de ses membres.

Aujourd'hui, elle garde sa finalité et se lance à la recherche de nouveaux projets pour vous faire découvrir la culture sous toutes ses formes, en privilégiant la convivialité et la bonne humeur.

L'ensemble des membres de l'Association se mobilisent avec enthousiasme pour vous proposer des manifestations destinées à se sortir de l'ordinaire.

Les idées ne manquent pas...

### A vos agendas et retenez dès à présent :

- **Le 4 septembre** : « festival de l'art rue »

*Après l'été, indubitablement, il y a la rentrée ! Alors pour combattre le blues de la rentrée, l'Association Art et Culture vous offrira un moment très festif dans les rues de Perrigny.*

- **Le 22 ou 23 octobre** : une petite surprise autour des senteurs et du goût.

D'autres informations seront disponibles sur le site de la commune de Perrigny. Si vous avez des idées ou si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas...

Contact : [patricia.jeUNET@sfr.fr](mailto:patricia.jeUNET@sfr.fr)

## Un pressoir au centre du Village

Témoin du passé viticole de la commune, un pressoir, don de Monsieur et Madame Laurent DUHAMEL, a été installé devant la salle des fêtes.



Ce pressoir, qui appartenait à la maison PELTIER GUYON de la rue de Villard, présente une caractéristique particulière. En effet, sa forme ronde est assez exceptionnelle.



Le socle de pierre pèse près de quatre tonnes.

Le travail de la pierre a été réalisé par un tailleur de pierre de CHÂTEAU-CHALON

De ce fait, son installation a été possible grâce à l'aide d'un camion grue.

Ce fut une opération spectaculaire qui a éveillé la curiosité des riverains et passants.

Le fleurissement autour du pressoir est aujourd'hui du plus bel effet.



Bientôt, quelques pieds de vigne viendront compléter l'environnement de ce beau pressoir.

## La fête des mères avec les écoles



Formule particulière cette année puisque présentée en plein air, sur un vaste podium installé Place de l'Eglise.



Une foule d'environ 300 personnes, parents, amis, voisins, a pu admirer le spectacle donné par les enfants des écoles primaire et maternelle.



Individuellement ou en groupe, ils ont tour à tour chanté et récité des poèmes pour le plus grand plaisir et pour la plus grande... émotion des Mamans et des Papas.





## Perrigny inaugure sa nouvelle mairie

Cela faisait plus de 150 ans que la mairie de notre village était située au 26 de la rue du Moulin.



Les nouvelles lois en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des travaux devenus impératifs dans ces locaux de la rue du Moulin, et la disponibilité des locaux laissés vacants par l'ancienne Poste ont naturellement incité le Conseil Municipal à voter le transfert de la Mairie au 44, Place de l'Église.



Plus d'un an de travaux ont été nécessaires à l'aménagement de cet immeuble situé au cœur du village.



Une enveloppe de 284 751 € a été allouée, financée par la commune à hauteur de 103 301 € (36%), par

l'État au travers de la Dotation Globale d'Équipement (95 234 €), par des fonds ministériels accordés par notre Député (20 000 €), par le Conseil Général pour 12 562 € et enfin par une subvention de 9 000 € du Conseil Régional.



## Percée du Vin Jaune à Perrigny

Durant le mois de mai, une enquête a été diffusée dans tous les foyers de PERRIGNY et sur le site de la Commune, afin de connaître l'avis des habitants sur l'organisation de cette manifestation, dans notre commune en 2014.

### Voici les résultats selon les réponses reçues :

- ◆ 109 réponses au sondage « papier »
- ◆ 48 réponses sur le Site Internet
- ◆ Total de réponses : 157
- ◆ Taux de réponse : 21 % (sur 750 foyers)
- ◆ Nombre de « oui » : 113 soit 72 %
- ◆ Nombre de « non » : 44 soit 28 %
- ◆ Accepte de prêter sa cave ou son garage au centre du village : 18
- ◆ A l'extérieur du centre : 13
- ◆ Propose ses services pour la commission décoration : 54
- ◆ Propose d'être bénévole pour la percée : 49

Afin de compléter votre information et recueillir davantage vos avis, une réunion à laquelle a été invité l'ensemble des Perrignois, a été organisée le MARDI 5 JUILLET 2011 à 20 h 30 à la salle des Fêtes de PERRIGNY.

75 Perrignois ont répondu à l'invitation lancée par la municipalité. Après avoir répondu à toutes les interrogations des présents, un vote à main levée a largement plébiscité la possibilité d'accueillir cette manifestation à PERRIGNY !

Le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur ce projet le 2 septembre 2011.



Si de nombreuses personnalités ont répondu à l'invitation de Madame le Maire, l'inauguration du 28 mai dernier s'est également déroulée devant de très nombreux Perrignois qui ont voulu montrer leur attachement à leur village.

## La nuit de la rando à Perrigny

La nouvelle édition de la " NUIT DE LA RANDO", traditionnellement organisée depuis plusieurs années par le club "VTT CONLIÈGE - Bassin de Lons-Le-Saunier" en partenariat avec "Jura Production", a eu lieu cette année au départ du Parc Municipal de Perrigny.



A la nuit tombée, ce ne sont pas moins de 320 sportifs qui ont emprunté la Voie Verte, puis sillonné les bois de Conliège, Briod et enfin Perrigny, à pied pour les uns et en VTT pour les autres.





## Pour des relations de bon voisinage !

Chaque Perrignois aura à cœur de préserver la tranquillité de ses voisins surtout en cette période de l'année où nous vivons davantage à l'extérieur et fenêtres ouvertes ! Pour cela, il suffit de respecter les horaires fixés par arrêté municipal et les règles de vie commune édictées par la loi.

### Pour les nuisances sonores

Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité de leurs voisins, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tous dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Chacun d'entre nous doit prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits tels que rassemblement bruyant, musique, cris, ronflements de moteur ... et surtout après 22 h 00 !

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc., sont limités :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

### Pour le brûlage à l'air libre des déchets

Le brûlage à l'air libre ou par tout autre procédé, des déchets ménagers est interdit. Dans le cadre de ses pouvoirs de police (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales), le Maire est chargé de veiller au respect cette interdiction.

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés est également interdit pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique. Cette mesure évite, également, pour le voisinage, les odeurs, la fumée et tout risque d'incendie, d'autant plus en période de sécheresse comme celle que nous subis-

sons actuellement. Il incombe aux particuliers d'apporter leurs déchets à la déchetterie.

## "ville-perrigny.fr": UN INCONTOURNABLE !

Totalement remodelé en fin d'année 2010, le site internet de Perrigny connaît un succès grandissant : les connexions sont passées progressivement de 496 en mars 2011 (2 482 pages lues) à 918 pour le mois de juin (4 558 pages lues).



Les abonnés à la newsletter sont aujourd'hui une cinquantaine et les inscriptions se font régulièrement. Outre les informations pratiques afférentes à la vie du village, on retrouve sur le site des précisions sur les manifestations passés ou à venir, la vie des associations, une rubrique "petites annonces", des liens externes, la météo...

Tout est mis en oeuvre pour que les articles collent à l'actualité récente et pour que l'internaute puisse trouver un intérêt à chaque connexion.

Participez à la vie de votre village en consultant régulièrement "ville-perrigny.fr" et en y apportant vous-même votre contribution par des informations pertinentes.

## Restructuration du groupe scolaire

Le déménagement de la Mairie dans les anciens locaux de la Poste a été l'occasion d'une réflexion portant sur l'ensemble de l'îlot comprenant :

- Le groupe scolaire
- Les activités périscolaires (garderie et cantine)
- Les activités extra-scolaires (accueil de loisirs et associations)

- Les bâtiments des Services Techniques et les potentialités foncières voisines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'implication des élus dans une démarche de développement durable, la Municipalité souhaite réaliser une opération citoyenne pour :

- Permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Maîtriser les dépenses énergétiques (chauffage, eau, qualité de l'air),
- Respecter le confort lumineux et visuel des espaces,
- Autoriser les modes de déplacement des accompagnements.

Dans ce contexte global, le projet de restructuration de l'école est une véritable opportunité pour :

- Réhabiliter les locaux conservés,
- Repenser le fonctionnement de l'accueil dans l'établissement,
- Faciliter l'accès à l'école, depuis tous les quartiers,
- Envisager les extensions immédiates et futures, adaptées aux besoins,
- Structurer les rapports plein/vide entre bâtiments et espaces extérieurs.



Pour l'instant, après la formalisation des objectifs, une concertation des usagers a permis de synthétiser les besoins.

A la réunion du 7 juin 2011, le Chargé d'études Jura Habitat a présenté 2 options possibles.

La Municipalité doit maintenant, toujours en concertation avec l'ensemble des intéressés, choisir la meilleure option. L'aspect financier est bien sûr très important et sera sans doute l'élément déterminant pour finaliser le projet.



## Un cadeau d'au revoir offert aux élèves de CM2

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, vingt-deux élèves de CM2 ont quitté définitivement le cocon de l'école de PERRIGNY pour s'envoler vers d'autres horizons.

Afin que tous les enfants de CM2 se souviennent longtemps de leur passage à l'école perrignoise, et qu'il en garde un souvenir, Madame le Maire leur a offert, au nom de la Municipalité, des dictionnaires de français, d'anglais et un atlas du monde, qui les accompagneront de classe en classe, au moins jusqu'au Brevet des Collèges.



Les jeunes élèves ont apprécié ce présent et remercié la Commune pour ce geste.

Beaucoup ont dit leur tristesse de partir de l'école de PERRIGNY mais sentiment qui est largement compensé par le bonheur de commencer une nouvelle vie chez les « grands ».



Bonne chance à tous ces jeunes perrignois pour la poursuite de leurs études.

## Limitation de l'usage de l'eau !

Par arrêté du 30 mai 2011, Monsieur le Préfet du Jura a décidé de mettre

## en place des restrictions d'eau pour l'ensemble du département.

Cette décision est motivée par le déficit hydraulique qui reste marqué depuis le mois d'avril, puisqu'il est tombé 60 % de pluie en moins dans le Haut Jura, et 50 % en moins en plaine par rapport aux moyennes habituelles.

### Ainsi sont limités ou interdits :

#### Le lavage des voitures

Le lavage des voitures, hors stations professionnelles équipées d'économiseur d'eau, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et les organismes liés à la sécurité, est interdit.

#### Le remplissage des piscines

Le remplissage des piscines privées de plus de 2m<sup>3</sup> à usage familial ou à usage collectif est interdit.

#### L'arrosage des pelouses

L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et des espaces sportifs de toute nature (stades et terrains de golf compris) est prohibé de 9 à 20 heures, outre les jardins potagers.

#### L'irrigation agricole

L'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole est interdite de 9 à 20 heures, sauf pour les cultures spécifiques ayant une autorisation préalable.

#### Le puisage d'eau

Enfin, le puisage d'eau sur les poteaux et bouches d'incendies est défendu, sauf acceptation faite par le service gestionnaire du réseau d'eau concerné.

Il est aussi recommandé aux activités industrielles et commerciales de limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Ces différentes mesures sont prises à titre préventif, dans le but d'anticiper au mieux la période estivale. Elles s'inscrivent dans un contexte global de sécheresse, touchant de nombreux départements, dont le Jura.

#### Fontaines publiques

Chaque maire dans le cadre de son pouvoir de police doit réglementer le fonctionnement de l'usage de l'eau

des fontaines publiques.

En ce qui concerne PERRIGNY, il est strictement interdit de procéder au nettoyage de véhicules avec l'eau des fontaines.

**Merci de respecter ces restrictions qui sont indispensables pour la préservation de l'eau potable.**

**Faisons tous un geste citoyen !**

## Union Sportive Perrigny Conliège

Pour les amoureux du ballon rond !...

Les filles et les garçons, âgés de 6 ans à 19 ans, peuvent s'inscrire à l'USPC. La reprise des entraînements est fixée au mercredi 31 août à 14 h 00 au stade de Perrigny.



Pour tous renseignements, vous pouvez soit :

• contacter le club par mail [uspc.foot@orange.fr](mailto:uspc.foot@orange.fr)

• vous présenter au stade de Perrigny à partir du **mercredi 31 août à 14 h 00**

• téléphoner à :

**Frank PRUDENT au 06 30 57 24 48**  
pour les enfants nés en 2006, 2005, 2004, 2003 ;

**Christophe MEUNIER au 06 83 84 38 01**  
pour les enfants nés en 2002, 2001 ;

**Raphaël GIRARD au 06 47 98 42 97**  
pour les enfants nés en 2000, 1999 ;

**Frank PRUDENT au 06 30 57 24 48**  
pour les enfants nés de 1998 à 1993.

Le coût de la cotisation est de :

**20 € pour les enfants nés de 2003 à 2006 (après 1 mois d'essai)**

**50 € pour les enfants nés de 2002 à 1993.**

**Venez nous rejoindre....**

**Les bénévoles, parents ou non, sont les bienvenus tout au long de l'année.**



## Le Conseil Municipal visite la Forêt...

Vendredi 6 mai, les élus, les membres de la commission de la forêt, invités par André PERRIER, Adjoint, responsable de la commission Forêt, se sont retrouvés à la Plaine pour découvrir diverses parcelles.

Avec les explications de l'agent de l'ONF, M. BARGOT, en charge de la forêt perrignoise, mais aussi avec quelques commentaires judicieux et complémentaires d'André PERRIER et de Fabien REBEIROT, tous deux élus et professionnels de la Forêt, ils ont pu suivre l'évolution des bois de la Commune au travers des plantations âgées de 5 ans, 20 ans et 50 ans... et plus.



Ils ont pu constater qu'un entretien régulier était nécessaire mais aussi obligatoire si l'on voulait laisser à nos enfants et petits-enfants un héritage de valeur.

## Quoi de neuf sur nos routes ?

### Route de Champagnole

Les travaux de sécurisation du carrefour « Jardival » ont été réceptionnés le 27 juin. D'un montant de 37 000 €, ils ont permis de faciliter le franchissement de la route de Champagnole pour les piétons et les vélos qui empruntent la rue de Babylone pour se rendre principalement au collège Saint-Exupéry ou à la zone industrielle.

La goudronnage de la rue des Contours se fera le 7 juillet par la C.C.B.L. et celui de la route de Champagnole courant septembre par le Département.

## Rue des Tourterelles, des Tartres et des Rochats

Les travaux d'assainissement de la rue des Tourterelles débuteront dans les premiers jours de septembre et dureront environ 3 mois. Effectués par le Syndicat des eaux, ils consisteront au renforcement de la conduite d'eau potable et à l'alimentation de la rue des Rochats pour l'urbanisation future des terrains constructibles de cette rue.

Conjointement, le S.I.A.A.L aménagera un réseau séparatif pour les eaux usées et pluviales.

Un projet d'aménagement définitif de la rue sera établi courant 2012 par le bureau d'études de la C.C.B.L. et soumis aux riverains pour information.

## Le Conseil Municipal des Jeunes a réalisé l'opération "village propre"

La Commission Civisme et Sécurité travaille de son côté sur le renouvellement de l'opération "Village Propre", lancée pour la première fois au mois de juin 2010 par le précédent Conseil des Jeunes...

Cette opération a eu lieu le SAMEDI 2 JUILLET 2011.



Huit jeunes, accompagnés de l'animatrice du Conseil des Jeunes, et trois élus avaient répondu à l'appel.

Après avoir ramassé les déchets abandonnés dans les rues du village, tous se sont retrouvés autour d'un jus de fruits, très apprécié, en raison de

la chaleur qui régnait cet après-midi-là sur PERRIGNY.



Merci à tous les participants pour ce geste citoyen !

## De nouveaux électeurs !

Le vendredi 22 avril, six jeunes perrignois et perrignoises ont été reçus par Madame Le Maire dans les nouveaux locaux de la Mairie, Place de l'Église.

Ayant atteint la majorité au cours de l'année 2011, il leur a été symboliquement remis leur première carte d'électeur, ainsi qu'un petit livret détaillant les droits dont ils peuvent se prévaloir, et les devoirs auxquels ils sont soumis.

Le Maire, Christiane MAUGAIN, au cours d'une courte allocution, a rappelé aux nouveaux électeurs : "Vous pourrez dès à présent, lors de chaque scrutin, exprimer vos idées, soutenir vos convictions, participer à la vie politique de votre pays, de votre région, de votre département, et de votre commune".

Ces jeunes pourront exercer ce devoir de citoyen-électeur lors du premier tour de l'élection présidentielle du 22 avril 2012.



Voici la liste complète des neuf nouveaux électeurs de notre village : Ludivine GLAZIOU, Louise PERNOT, Maud THALMANN, Clémence VERNET, Aurélie VINCENT, Coraline ZANCHI, Gwendal BOITRAND, Kevin GABRIEL, et Martin MAUGAIN.

**Naissances :**

Sohan BAUD-CHTAYNA	18 janvier
Clara RAVIER	26 janvier
Sacha RODELLA DIZIN	25 mars
Furkan AKARSLAN	10 avril
Ludovic LICARI	27 avril

**Mariages :**

Véronique ROBERT et Bernard RITZ	2 avril
Claudine LAZZERINI et Mickaël QUEVA	11 juin

**Décès :**

Renée COULON	25 janvier
Albert PROST	11 février
Madeleine BRIE	12 février
Roger RIGAUD	22 février
Jeanne DE PASQUALIN	19 mars
Marcelle CHASTAIN	20 mars
André BERARDET	21 mars
Michel RODELLA	4 avril
Denis PUGIN	6 avril
Henri PELLETIER	5 juillet

23 juillet	Concert d'été au Parc Municipal	organisé par ZIK'LIVE
10 septembre	Soirée	organisée par ZIK'LIVE
23 septembre	Conférence	organisée par l'Atelier de Peinture
2 octobre	Soirée Karaoké	organisée par le Comité des Fêtes
9 octobre	Soirée	organisée par ZIK'LIVE

